

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 MAI 2024**

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 13 mai 2024.

**Étaient présents** : M. Daniel ANSQUIN, M. Georges MATHYS, M. Roland FRESNE, M. Jean-Louis HERFAUT, Mme Édith LAMBERT, M. Éric LEQUETTE, M. Philippe MASTIN, M. Sylvain ROY, Mme Marie-Claude GROSSEMY, M. Yves THOMAS, M. Valéry TROCMÉ.

**Étaient absents excusés** : Mme Christelle BIALDYGA (procuration à M. Sylvain ROY).

**Étaient absents** : M. Xavier PONTOIS, Mme Ingrid FOURNIER.

**Secrétaire de séance** : M. Georges MATHYS.

**Auxiliaire secrétaire** : M. Valéry TROCMÉ.

Ouverture de la séance à 19h00.

Accueil des conseillers par M. le Maire.

Adoption du compte-rendu de la dernière réunion de conseil en date du 08 avril 2024.

**Elections Européennes : tours de garde**

Mise en place du bureau pour les élections européennes du 9 juin 2024.

**Loi APER : zones d'accélération des énergies renouvelables**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la loi APER (Accélération de la Production des Energies Renouvelables) et demande au conseil de définir les « zones d'accélération » des énergies renouvelables.

Les types d'énergie concernées sont :

- Le solaire
- La géothermie
- Le biogaz/biométhane
- Le bois énergie biomasse

Le conseil accepte à l'unanimité les types d'énergie ci-dessus sur le territoire de la commune.

**Fête communale**

Du 24 au 26 mai 2024.

Samedi 24 mai : brocante organisée par le comité des fêtes

Dimanche 25 mai à 12 h, apéritif-concert

Lundi 26 mai : distribution de tickets gratuits

## Divers

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la course cycliste qui est passée par les 15 communes du Bassin de Vie du Cojeul et expose les frais engagés par Monsieur Georges Mathys, adjoint de la commune pour l'organisation de la manifestation.  
Le conseil décide de rembourser sur présentation de justificatifs, la somme de 105,91 € à Monsieur Georges Mathys.
- Ecole : en raison des travaux à l'école de Saint Martin sur Cojeul, le RPI a décidé de transférer la classe à Mercatel. Celle-ci pourrait s'installer dans la cantine communale qui serait transférée dans la salle polyvalente ; Monsieur le Maire demande donc l'avis du conseil.  
Le conseil donne son accord sur le principe mais demande des éléments complémentaires concernant le coût de fonctionnement et les contraintes.
- La C.U.A. doit installer 2 bornes électriques dans la commune. Le conseil décide de les implanter au niveau de la place du 21 mai 1940.
- Une demande d'installation de 12 ruches sur le terrain communal situé à l'angle de la rue de l'Etoile et de la rue d'Arras a été faite. Le conseil accepte à l'unanimité.
- Le projet d'installation d'une antenne de téléphonie sur ce même terrain a été abandonné.
- Devis pour rognage souche place du 21 mai 1940 : 150 €
- Réunion pour les travaux d'installations de feux au carrefour de la route nationale le vendredi 31 mai.
- Eclairage public à revoir impasse du Maréchal
- Problème récurrent des crottes de chiens : une communication est à refaire
- M. Thomas demande la création d'un « zébra » au niveau de son habitation afin de sécuriser sa sortie de véhicules.

Fin de séance à 20h25

Le Maire,  
M. Sylvain ROY

